

Inventaire des Sites  
dont la conservation présente  
un intérêt général

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

## ARRÊTÉ.

Secrétaire d'Etat à  
LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,

Vu la loi du 2 mai 1930 réorganisant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque et notamment l'article 4;

Sur la proposition de la Commission départementale des monuments naturels et des sites - Vu l'arrêté du 10 août 1941 pris par application de la loi du 19 Juillet 1941

## ARRÊTE :

## ARTICLE PREMIER.

Est inscrit sur l'inventaire des sites dont la conservation présente un intérêt général le site de Hauteffage-la-Tour (Lot et Garonne) constitué par les parcelles Nos 433, 434 - 526 à 544 et 548 à 558 section D du plan cadastral comprenant les immeubles nus, les façades, élévations, toitures, des immeubles bâtis ainsi que le lavoir communal et appartenant à :

La commune de Hauteffage la Tour,	530, 531, 534p, à 53
BERGEAU Bernard au bourg	532,
BERGOGNE Basilide	540,
CASABLANCA Pierre et Melle CASABLANCA nus propriétaires 101 Av. Boucicaud à Chêlons/Saône par Mme BACON Benoit usufruitière, 30 rue Grimaldi à Monaco (principauté de Monaco)	527 à 529,
CASSANY Pierre au Bourg	550,
CAUSSAT Jean Vve au Bourg	426,
CAVAILLE Henri "	539,
CAZABANNE Jean "	557,
DUPOUY Emile, capitaine, 1 rue Bilotte Clermont-Ferrand	552, 553, 551,
FERTECHOUX Auguste, 2 rue Immobilière Fuches le Chatel (Doubs)	534p, 535, 536,
GASTAL Yvonne, Melle, à Rouquet	537,
GAUOUSTE Berthélémy Cant-egrel Commune Monbalen	542, 543,

GRANET Kleber à Mergues, commune d'Auredou	549, 541,
GRENIER Clovis à Lavergne	548,
GROUZE Jean, au Bourg	541,
LAURENT Charles "	433, 4349,
MIRABEL Gabriel Joseph au Bourg	538,
RAFFIE Jean au Bourg	533,
RAFFY Jean Vve "	558,

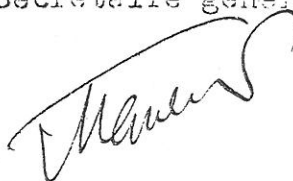
ART. 2.

Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département pour les archives de la préfecture, au Maire de la commune de Haute Fage La Tour et aux propriétaires intéressés

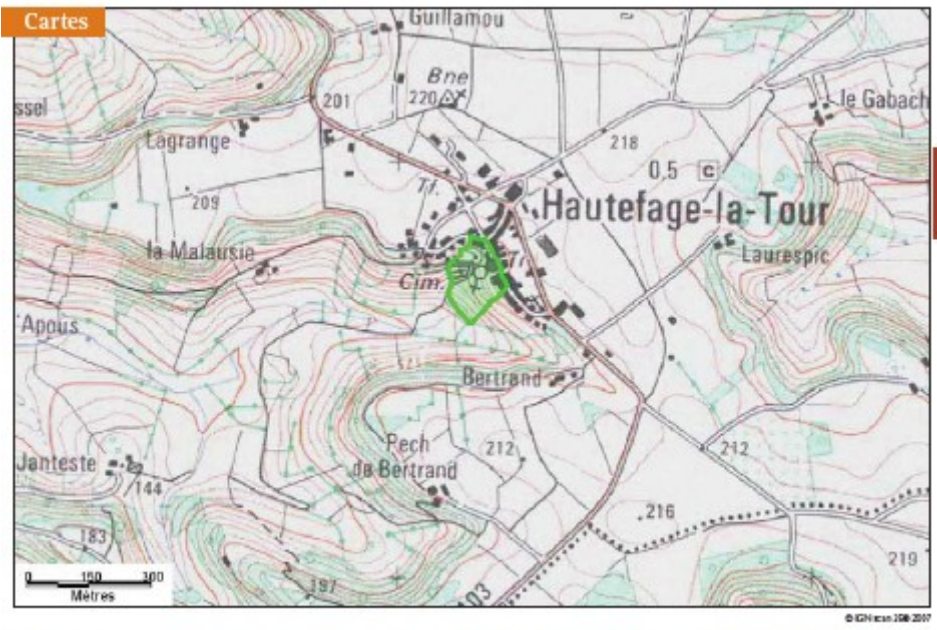
qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Paris, le 11 JUIL 1947

Par délégation :  
Le conseiller d'Etat  
Secrétaire général des Beaux-Arts :







Village - Hautefage

